

CIAJ ICAJ

Canadian Institute
for the Administration
of Justice

Listening. Learning. Leading.

Institut canadien
d'administration
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

BOURSE DE RECHERCHE CHARLES D. GONTHIER 2015



L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) a institué le Fonds de recherche Charles-D.-Gonthier en l'honneur du [juge Charles D. Gonthier de la Cour suprême du Canada](#), ancien président de l'Institut. La Bourse de recherche appuie les travaux scientifiques qui traitent d'un sujet ayant rapport au thème du congrès annuel de l'Institut. Ainsi à chaque congrès annuel sont abordés des sujets particuliers qui s'inscrivent dans les priorités de l'Institut:

- La justice, une valeur humaniste et sociale
- La justice, un service public
- La justice dans une économie mondiale et un monde interdépendant

La prochaine conférence annuelle de l'ICAJ élargira les perspectives sur les peuples autochtones et le droit au Canada en jetant un regard sur les relations, les voix et les histoires qui éclairent les liens que nous construisons ensemble pour créer le Canada. Les acteurs du système judiciaire sont de plus en plus conscients de la nécessité d'accorder une attention plus éclairée du contexte historique, social et culturel dans lequel les peuples autochtones participent aux conversations canadiennes au sujet de leur vie, les entreprises, les terres et les familles.

« NOUS SOMMES TOUS
IMPLIQUÉS »:
LES PEUPLES AUTOCHTONES
ET LA JUSTICE

13 au 16 octobre 2015
Saskatoon (SK)

Avec le débat en cours sur les droits protégés par l'article 35 de la Charte canadienne des droits et libertés, l'articulation de l'obligation de consulter, l'exigence prévue dans *Gladue* à l'effet que l'identité autochtone des accusés doit être prise en compte, et l'inclusion de la gouvernance autochtone dans les notions de réconciliation, il y a un besoin croissant de la part des acteurs du système juridique pour comprendre les perspectives autochtones. Cette conférence vise à présenter aux participants les perspectives des peuples autochtones sur les questions juridiques qui influent sur l'évolution des peuples autochtones et le droit au Canada. Le programme de la conférence sera le reflet des thèmes spécifiques suivants:

LES PERSPECTIVES CULTURELLES ET LE DÉVELOPPEMENT DU DROIT CANADIEN:

Nous allons examiner comment une plus grande intégration et la compréhension des perspectives culturelles autochtones sont importantes pour le développement et le fonctionnement des lois canadiennes. Des illustrations de cette proposition peuvent être trouvées dans tous les domaines du droit - droit de la famille, droit du travail, droit de la propriété et droits de l'homme, par exemple.

LA CONNAISSANCE JUDICIAIRE: QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME DE JUSTICE PEUT APPRENDRE DES RÉCITS?

L'accent sera mis sur les traditions et les expériences vécues par les peuples autochtones au Canada. Par la présentation de récits, les participants de la conférence seront invités à examiner les lois traditionnelles et examiner comment les traditions peuvent ou doivent éclairer la prise de décision dans le système de justice.

LES TRAITÉS, LA GOUVERNANCE ET LES RELATIONS CONSTITUTIONNELLES:

Nous allons explorer la façon dont les traités et autres structures de gouvernance et d'administration ont influencé le développement du Canada, la création des identités autochtones et l'aspiration à la relance de l'autodétermination pour les peuples autochtones du Canada.

LES PEUPLES AUTOCHTONES ET L'ENVIRONNEMENT:

Le pouvoir et le potentiel de la relation entre les peuples autochtones et les terres seront considérés, en particulier l'impératif à la vie culturelle des peuples autochtones en matière de gestion de l'environnement et les conséquences juridiques de cet impératif.

L'INNOVATION DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE:

Nous allons donner des exemples d'initiatives visant à améliorer l'interaction entre les peuples autochtones du Canada et le système de justice. Le but sera de montrer comment l'application de la loi pourrait être fondée sur une compréhension et une intégration plus profondes des perspectives autochtones canadiens et des traditions juridiques.

Les candidats sont invités à effectuer une recherche sur un de ces thèmes spécifiques, ou tout autre thème lié aux peuples autochtones et la justice.

ADMINISTRATION DES FONDS

Les fonds sont administrés par l'ICAJ au nom du récipiendaire et pourront être affectés à l'assistant à la recherche et aux dépenses afférentes. Ceux-ci ne peuvent être utilisés à titre d'honoraires pour le chercheur principal. Il est prévu que les résultats de recherche fassent l'objet d'une communication lors de la conférence annuelle de l'Institut en octobre 2015 à Saskatoon (SK).

Le montant maximum de la bourse est de 7 500 \$. La sélection du projet de recherche est faite par un comité composé du président de l'Institut (ou la personne désignée en son nom), la conseillère académique de l'ICAJ, la présidente du comité de la recherche, et une autre personne choisie par le comité de la recherche.

Le candidat retenu sera avisé vers la fin de février 2015. Le rapport de recherche devra être remis à l'ICAJ vers la fin du mois d'août 2015.

La personne qui est titulaire de la Bourse de recherche Charles-D.-Gonthier devra faire les démarches pour assurer la publication d'un article dans une revue reconnue et devra faire mention de l'appui financier que l'ICAJ apporte à sa recherche.

SOUSSION DES CANDIDATURES

- Le concours est ouvert aux professeurs et diplômés d'universités canadiennes.
- Les candidats doivent compléter le formulaire ci-joint et le soumettre, **au plus tard le 30 janvier 2015**, à l'adresse qui se trouve sur le formulaire.
- Il est entendu que l'ICAJ recevra un rapport détaillé des dépenses réclamées avec la remise du rapport de recherche.

Pour en savoir plus sur l'ICAJ, veuillez communiquer avec nous au ciaj@ciaj-icaj.ca ou au 514-343-6157 ou visiter notre site à www.ciaj-icaj.ca

SUIVEZ-NOUS:   